

Etude fiscale



Etude réalisée le 25 mai 2010 par :

Madame Evelyne REVELLAT

Khepri Finance

A l'attention de :

Madame et Monsieur Stéphane BONNAUD

71, rue Carnot
94130 Nogent sur Marne

Téléphone : 01.48.77.14.17

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

DECLARATION N°2044

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

Déclaration des Revenus 2009

9



Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 31 mai**.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ☐
Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre ☐
Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP **940 81 68 3924048789 3 A**Votre n° fiscal **09 92 720 951 229 C**N° fiscal de votre conjoint **09 02 720 951 229 C**

VOTRE ÉTAT CIVIL

Monsieur ☐Madame ☒Mademoiselle ☐Monsieur ☒Madame ☐Mademoiselle ☐Nom **BONNAUD**

Nom de naissance

BONNAUD**Del Do**Prénoms **Stéphane****Sylvie**Date de naissance **12/06/1963****26/09/1964**Lieu de naissance DEPT **17** COMMUNE **Royan**DEPT **67** COMMUNE **Strasbourg**Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ☐

VOTRE ADRESSE AU 1ER JANVIER 2010

Adresse

N° ET RUE **71, rue Carnot**CODE POSTAL **94130**COMMUNE **Nogent sur Marne**

Appartement

N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES **4**

Statut

PROPRIÉTAIRE ☒ LOCATAIRE ☐ OCCUPANT À TITRE GRATUIT ☐ NOM DU PROPRIÉTAIRE

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2009 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2009 et la date du déménagement :

DATE ► | | | **2009**

Adresse

N° ET RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE ☐ LOCATAIRE ☐ OCCUPANT À TITRE GRATUIT ☐ NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2010 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :

DATE ► | | | **2010**

Adresse

N° ET RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE ☐ LOCATAIRE ☐ OCCUPANT À TITRE GRATUIT ☐ NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case ► ☐ØRA ☐

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **Nogent sur Marne**Le **26 mai 2008**Téléphone **01.48.77.14.17**

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet

ØTA ☐Adresse internet **stephane.r.bonnaud@wanadoo.fr**

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

SERVICES GESTIONNAIRES	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

VOTRE SITUATION FAMILIALE

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2009

Mariés.....	M	☒	Célibataire.....	C	☐
Divorcé(e)/séparé(e).....	D	☐	Veuf(ve).....	V	☐
Pacsé(e)s.....	O	☐			

Changement en 2009

Date du mariage ou du Pacs.....	X					2009
Date de divorce/séparation/rupture de Pacs.....	Y					2009
Date du décès.....	Z					2009

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- Vous vivez seul(e), et :
- . vos enfants (majeurs ou mariés/pacsés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé le rattachement à votre foyer..... E
- . ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre..... K
- Vous vivez seul(e) et vous avez élevé vos enfants remplissant l'une des conditions ci-dessus pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul(e)..... L
- Vous ne vivez pas seul(e)..... N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail)

pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité
d'au moins 80 % P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint,
 décédé en 2009, remplissait ces conditions..... F ☐

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
- . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
- . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions ;
- . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2009, remplissait ces conditions..... W ☐
- Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S ☐
- Vous avez une pension de veuve de guerre..... G ☐

B | PARENTISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) et vous vivez seul(e)
avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies
sous votre toit, *cochez la case*..... T ☐

C | PERSONNES À CHARGE EN 2009

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2009
ou nés en 2009 ou handicapés quel que soit l'âge..... F 1

Année de naissance 1996

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité.....	G
---	---

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

BONNAUD Adrien 30/11/1996 75 Paris

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2009
ou nés en 2009 ou handicapés quel que soit l'âge..... H

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... |

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2009

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs
sans enfant..... J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés
de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

[illegible]

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité.....	1AJ 95 170	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI COCHEZ ▶	1BI COCHEZ ▶	1CI COCHEZ ▶	1DI COCHEZ ▶
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU	1BU	1CU	1DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2009.....	1AX COCHEZ ▶	1BX COCHEZ ▶	1CX COCHEZ ▶	1DX COCHEZ ▶
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV	1BV	1CV	1DV
<i>y compris heures supplémentaires exonérées</i>				

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montant du RSA "complément d'activité".....	1BL	1CB	1DQ
---	-----	-----	-----

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes connues.....	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions alimentaires perçues.....	1AO	1BO	1CO	1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW moins de 50 ans	1BW de 50 à 59 ans	1CW de 60 à 69 ans	1DW à partir de 70 ans
--	---------------------	--------------------	--------------------	------------------------

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %.....	2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE 3

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....	2FU
Revenus distribués dans le PEA <i>pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %</i>	2GR
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TR

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH
Frais venant en déduction.....	2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG
Déficit des années antérieures non encore déduits.....	2AA 06 2AL 07 2AM 08
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %.....	3VG
Pertes de l'année 2009 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés.....	3VH

En cas de pertes antérieures à 2009 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement.....	4BE
<i>Adresse de la location :</i>	
Revenus fonciers imposables.....	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB 1 184
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC 10 700
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF
Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case	4BZ COCHEZ ▶

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration</i>	ØXX
<i>Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.</i>	

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine		6DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI ^{1^{ER}} ENFANT	6GJ	^{2^E} ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL ^{1^{ER}} ENFANT	6EM	^{2^E} ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice devenue définitive avant 2006</i>		6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>)		6GU	
Déductions diverses		6DD	
Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses			

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE			
Cotisations versées en 2009 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.	6RS	6RT	6RU		
Rachats de cotisations en 2009 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	6SS	6ST	6SU		
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU		
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR COCHEZ ▶		
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2009 <i>après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes</i>			6QW COCHEZ ▶		
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2009			6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT Le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 510€) ⓘ	7UD	7UE			
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...) ⓘ	7UF	7UG			
- Report années antérieures	7XS ⁰⁴	7XT ⁰⁵	7XU ⁰⁶	7XW ⁰⁷	7XY ⁰⁸

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ

	7AC	7AE	7AG
	7AD	7AF	7AH
Nombre d'enfants poursuivant leurs études			
- Enfants à charge	7EA	7EC	7EF
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB	7ED	7EG

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1-01-2009 ⓘ

- Enfants à charge	7GA ^{1^{ER}} ENFANT	7GB ^{2^E} ENFANT	7GC ^{3^E} ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE ^{1^{ER}} ENFANT	7GF ^{2^E} ENFANT	7GG ^{3^E} ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ

- En 2009, vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié/pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB
- Vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus (<i>vous êtes retraité, par exemple</i>) ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA	7DF
- En 2009, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ COCHEZ ▶
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge a la carte d'invalidité d'au moins 80% <i>voir notice</i>	7DG COCHEZ ▶
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD ^{1^{RE}} PERSONNE	7CE ^{2^E} PERSONNE
---	--	---------------------------------------

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale ⓘ

- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case	7WE COCHEZ ▶
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ; équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales	7WH
- Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses et pompes à chaleur autres que air / air	7WK
- Autres équipements utilisant une source d'énergie renouvelable et diagnostic de performance énergétique non obligatoire	7WF
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31 décembre de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977	7WG

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ⓘ

- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées	7WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction	7WI

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

- Première annuité	7VY	Annuités suivantes	7VZ
- Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale labellisée BBC 2005			7VX

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY VOUS	8CY CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré		8UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger <i>cf. déclaration n° 2047</i>		
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif		8TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS		8TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français		8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>	8FV COCHEZ ▶	
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>	8TT COCHEZ ▶	
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n°3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	8UU COCHEZ ▶	

DECLARATION N°2044





--	--	--	--	--	--	--	--

n° SAGES

--	--	--	--	--	--	--	--

n° de travail ILIAD

Déclaration spéciale des revenus fonciers 2009

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.

Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

BONNAUD

Adresse complète du domicile

Stéphane

71, rue Carnot

94130 - Nogent sur Marne

110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propiété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Scellier dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf	Robien SCPI et Borloo SCPI
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	60 %	70 %	Opt. amortissement	Opt. amortissement
Immeuble 1 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 2 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 3 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 4 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 5 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 6 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *	
Immeuble 2 *	
Immeuble 3 *	
Immeuble 4 *	
Immeuble 5 *	
Immeuble 6 *	

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7							

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à Nogent sur Marne, le 26/05/2008

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Dispositifs								Nom et prénom du locataire
	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	60 %	70 %		
Immeuble 1	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	PAIN Pauline
Immeuble 2	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 3	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 7	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux 1	Nombre de locaux	Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location			
211	Loyers (ou fermages) bruts encaissés	5 728	
212	Dépenses mises par convention à la charge des locataires		
213	Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)		
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214	Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		
215	Total des recettes : lignes 211 à 214	5 728	

220 Frais et charges

221	Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	520		
222	Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223	Primes d'assurance	402		
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2009 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	6		
Régimes particuliers				
228	Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %*, 70 % ou 75 %* de la ligne 215			
229	Déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	10 617		
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)				
230	Provisions pour charges payées en 2009	973		
231	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2008	669		
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	11 869		
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)	5 743		
260 Revenus fonciers taxables				
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-11 884		
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-11 884		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition
de l'immeuble

09/05/2006

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Avenue François Mitterand - 14550 - Blainville sur Orne

Immeuble 4

Nombre de locaux

Immeuble 5

Nombre de locaux

Immeuble 6

Nombre de locaux

Immeuble 7

Nombre de locaux

Immeuble 8

Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 6

211
212
213

214
215

F 5 728

221
222
223
224
225
226

227

228

229

230
231
240

G 11 869

250

H 5 743

261
262
263

I
J -11 884

400 **Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** *(suite de la première page)*

401 **Détail par poste et catégorie d'immeubles**

Secteurs sauvegardés
ou assimilés
*Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95*

Revenus bruts	4A	
Frais et charges <i>(sauf intérêts d'emprunts)</i>	4B	
Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel		
Intérêts d'emprunts	4C	
Bénéfice (+) ou déficit (-)	4D	

410 **Immeubles spéciaux**

411 **Catégories et caractéristiques des propriétés** *(cochez les cases qui correspondent à votre cas)*

Nom et prénom des locataires		Date d'acquisition de l'immeuble
Catégorie 1		
Catégorie 2		
Catégorie 3		
Catégorie 4		

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilés
*Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95*

Nombre de locaux

420 **Recettes**

Immeubles donnés en location

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	
422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	
430 Total des recettes : lignes 421 à 423	4E

440 **Frais et charges**

441 Frais d'administration et de gestion <i>(rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)</i>	
442 Autres frais de gestion : 20 € par local	
443 Primes d'assurance	
444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration <i>(et remplir la rubrique 600)</i>	
445 Dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel <i>(et remplir également la rubrique 600)</i>	
446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés <i>(et remplir la rubrique 600)</i>	
447 Dépenses de grosses réparations <i>(nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)</i>	
448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques	
449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
450 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
451 Taxes foncières et taxes annexes de 2009 <i>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</i>	
Régimes spécifiques	
452 Déductions spécifiques <i>(sous certaines conditions, voir notice)</i> 10 %, 26 %, 30 %, 40%, 45 %, 60 %*, 70 % ou 75 %* de la ligne 430	
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)	
453 Provisions pour charges payées en 2009	
454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2008	
455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454	4F
460 Intérêts d'emprunt <i>(et remplir la rubrique 610)</i>	4G

470 **Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labellisés
« Fondation du patrimoine »

Monuments historiques

Nues-propriétés

Nom et adresse des sociétés

4H				
4I			5N	
4J				
4K			5O	
4L	5E		5P	

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

2 Espaces naturels labellisés
« Fondation du patrimoine »

3 Monuments historiques

4 Nues-propriétés

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421				Total des lignes à reporter page 6
422				
423				
430	4M			

441			
442			
443			
444	4N		
445	4O		
446			
447			
448			
449			
450			
451			
452			
453			
454			
455	4P		5J
460	4Q		5L

470	5M		5S
-----	----	--	----

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : Crédit Immobilier de France - 59 rue de Provence 75439 Paris cedex 09	09/02/2006	5 743 €

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-11 884 €
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-11 884 €
En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, + 4 de la déclaration n°2042.		
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.		

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2008 (Colonne A)	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2009 (Colonne C = A - B)
1999	€	€	
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	€	€	€
2008	€	€	€
2009			1 184 €

651	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2008	€	Montant à reporter case BD, + 4 de votre déclaration n°2042
660	Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (logements acquis à compter du 1/01/2009)	€	À reporter case BY, + 4 de votre déclaration n° 2042 C

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration de revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	5 728 €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	5 743 €	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	11 869 €	
705	Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-11 884 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702]	1 184 €	A reporter case 7B ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssoir" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L + 5O)	€	
723	Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J + 5N)	€	
724	Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O)	€	
725	Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721		
727	Différence des lignes (721 - 722 - 723)	€	
728	Si la ligne 727 est négative		
	Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	Si la ligne 727 est positive		
	Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous		
730	Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721		
731	Différence des lignes (721 - 722)	€	A reporter case 7E ci-dessous.
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
-----	--	---	---

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global	
				Report de 7C + 7F dans la limite de 10 700 € ^{(1) (2)}
761	Propriétés rurales et urbaines	7A 1 184 €	7C 10 700 €	10 700 €
762	Secteurs sauvegardés ou assimilés	7D €	7E €	
	Espaces naturels et Nues propriétés	7G €	7H €	
763	Monuments historiques	7I €	7J €	

764	Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	1 184 €	10 700 €
	À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042

⁽¹⁾ ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssoir" est déficitaire.

⁽²⁾ Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessus.

800

Tableau d'amortissement

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801 Investissements au titre des logements neufs

802 N° de l'immeuble1

803 Dispositif d'amortissementRobien classique

810 Investissement initial

811 Prix de revient de l'immeuble132 710

812 Date de début de la période d'amortissement30/03/2007

813 Montant de la déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement10 617

814 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2009 au titre de l'amortissement30 081

820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation

Première tranche de travaux

821 Montant des dépenses

822 Date de début de la période d'amortissement

Deuxième tranche de travaux

823 Montant des dépenses

824 Date de début de la période d'amortissement

Troisième tranche de travaux

825 Montant des dépenses

826 Date de début de la période d'amortissement

827 Montant de la déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement

828 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2009 au titre de l'amortissement

830 Dépenses d'amélioration

Première tranche de travaux

831 Montant des dépenses

832 Date de début de la période d'amortissement

Deuxième tranche de travaux

833 Montant des dépenses

834 Date de début de la période d'amortissement

Troisième tranche de travaux

835 Montant des dépenses

836 Date de début de la période d'amortissement

837 Montant de la déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement

838 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2009 au titre de l'amortissement

840 Montant total de la déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)

À reporter ligne 229 page 2 ou 310 617

850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)

851 N° de la société

852 Prix de revient de la souscription

853 Date de début de la période d'amortissement

854 Montant de la déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement

À reporter ligne 113 page 1

855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2009 au titre de l'amortissement

860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2009, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

870 Renseignements divers

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales.